

RÉPUBLIQUE RUANDAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Département de l'Information.-

Kigali, le 16 Juillet 1961

N° 1420/Info.

Objet: Transmission information.



Date d'entrée/

A traiter par:

Indicateur Nr. 2527/A15

→ A Monsieur le Préfet
de et à

K I B U N G U,
sous couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire de et à

K I B U N G U.-

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
qu'un bureau de l'information fonctionne au Ministère de l'Intérieur.
Il est chargé de centraliser tous les éléments nécessaires à
l'élaboration d'informations en vue d'alimenter la radio et la
presse locale.

Vous comprenez aisément l'urgente nécessité de
développer l'information des populations à l'heure actuelle. Vous
n'ignorez pas non plus le rôle que doivent jouer la radio et la
presse dans la vie du pays.

Je fais donc appel à votre bonne volonté pour que
toutes les nouvelles locales à l'échelon préfecture et commune,
soient communiquées télégraphiquement au bureau de l'information.
Je vous suggère, à toutes fins utiles, de charger quelqu'un de votre
personnel, de rassembler toute la documentation dans un registre
ad hoc et d'en transmettre l'extrait, au fur et à mesure, au bureau
de l'information du ministère de l'Intérieur.

Le Chef du Département
J. M. MAFUYE,-